

**Séjour scolaire éducatif – Classe de découvertes
Enfants en situation de handicap
- année 2009 -**

Comité Départemental n° _____
Dossier n° _____
Reçu au CD le : _____
Mois du séjour _____

Attention : Ces dossiers concernent les enfants reconnus par la CDA (ex CDES)
Les critères d'attribution sont liés aux revenus de la famille (Voir page 3)
La fiche récapitulative (page 5) doit être renseignée, accompagnée pour chaque demande de la notification CDA et des justificatifs socio-économiques (RFR / QF)

Toutes les rubriques doivent être renseignées pour acceptation par la commission nationale.

Un projet détaillé doit accompagner la demande présentée.

Comité Départemental de La JPA : _____
Adresse _____
Téléphone _____ Télécopie _____
Mél _____
Instructeur du dossier _____
Montant en Chèques-vacances proposé par le comité de La JPA :€ Avis : _____
Date : _____ Signature : _____

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

► **Motif de la demande auprès de La JPA - ANCV (aide au transport, au séjour, à l'accompagnement...)** _____

► **Thématique ou activité dominante du séjour :**

► **Etablissement scolaire bénéficiaire :** Lycée Collège Ecole élém. Ecole mat.

Classe : Intégration individuelle : Oui Non

Nom de l'établissement : Ville :

Adresse : Code Postal

Tél. : _____ Fax : _____

Mél : _____

NOM-prénom du chef d'établissement :

NOM-prénom du responsable du séjour : Fonction :

► **Nombre de demande(s) individuelle(s) pour ce séjour :**

► **Nom, raison sociale de l'organisme accueillant le séjour :** Association : Société privée :

► **NOM de l'organisateur :** _____

Personne contact : _____

Adresse : Code Postal

Tél. : Fax :

Mél :

► **Lieu du séjour :** _____ (commune)

► **Date du séjour :** du _____ au _____ 20.....

► **Nature du handicap :** Préciser le nombre d'enfants en situation de handicap

.....enfant(s) en situation de handicap **moteur** enfant(s) en situation de handicap **mental**

....enfant(s) en situation de handicap **sensoriel** enfant(s) en situation de **polyhandicap**

► **Age :** Préciser le nombre d'enfants de

.....moins de 16 ans16 – 18 ans

► Préciser le nombre d'enfants vivant à : Domicile en Etablissement

► **Département du centre d'accueil du séjour :**

Evaluation de la distance (en km) domicile/lieu du séjour : km

► **Zone d'origine :** zone rurale zone urbaine

► **L'accueil de cet (ces) enfant(s) nécessite(ent)-t-il la présence d'animateur(s) supplémentaire(s) sur le séjour ?**

Oui Non **Si oui, combien**

► **L'accueil de cet (ces) enfant(s) nécessite(ent)-t-il un équipement matériel supplémentaire sur le séjour ?**

Oui Non

► **Préciser le nombre d'enfants aidés pour lequel il s'agit :**

D'un premier départ

D'un deuxième départ

D'un troisième départ

De plus du troisième départ

► **Descriptif et objectifs du projet** _____

► **Lieu du séjour :**

Mer Campagne

Montagne Ville

► **Durée du séjour (en journées) :**

► **Mode de déplacement :**

Avion SNCF

Automobile Autocar

Autre : _____

► **Thématique du séjour (plusieurs choix possibles) :**

Détente Humanitaire/Intérêt général

Sportif Culturel

Autres : _____

► **Objectifs visés par les bénéficiaires (plusieurs choix possibles) :**

Santé, équilibre, bien-être Education

Découverte Acquisition de savoir-faire

Lien social Aide financière

Lien familial Répit familial

Valorisation Autres _____

► **Coût global du séjour pour l'ensemble des élèves aidés** : €

Dont surcoût lié au handicap : €

► **Cofinancement du séjour pour l'ensemble des élèves aidés :**

- Conseil Régional	€
- Conseil Général	€
- Commune	€
- CAF ou MSA	€
- Fonds de l'organisateur	€
- Autres (préciser)	€

- Bourses JPA – ANCV sollicitées	€
TOTAL DES AIDES :	€
- Participation des familles	€

► **Eligibilité des bénéficiaires : Quotient Familial (QF)**

Chaque aide individuelle doit respecter un quotient familial inférieur ou égal à **800€** ou le RFR plafonné selon le tableau suivant.

Au-delà de ces seuils l'aide ne pourra pas être accordée.

QF du bénéficiaire inférieur ou égal à 800 € : Oui Non

Ou Revenu Fiscal de Référence (RFR)

Nombre de parts fiscales	1	1.5	2	2.5	3	3.5	4	4.5	5
Revenu fiscal de référence ou RFR	18000	22500	27000	31500	36000	40500	45000	49500	54000
Situation du bénéficiaire (Cocher)									

Pièces justificatives obligatoires :

- Copie de l'autorisation de départ de l'inspection académique ou délibération du conseil d'Administration de l'établissement.
- Projet pédagogique du séjour et programme prévisionnel.
- La liste des enfants bénéficiaires (voir fiche jointe)
- Attestation QF (mairie ou CAF) pour chaque enfant aidé
- Copie de la notification CDA (ex-CDES) pour chaque enfant aidé
- Le cas échéant sur feuille libre, les mesures spécifiques prises pour l'accueil de l'enfant en situation de handicap pendant le séjour. Vous pouvez utiliser le guide méthodologique pour les équipes d'encadrement téléchargeable sur www.jpa.asso.fr

Pièces à envoyer après le séjour :

- Facturation du séjour
- Attestation de réalisation du séjour
- Attestation de l'aide apportée aux familles co-signée de 2 parents élus au Conseil d'école ou au CA

Par nécessité, La JPA peut réclamer des pièces administratives supplémentaires qui justifieraient les renseignements demandés.

Visa du chef d'établissement :

Fait le _____ à _____

Signature et cachet de l'établissement :



1. ORIENTATIONS ET CONDITIONS

Une convention La JPA / ANCV précise clairement les objectifs poursuivis et les publics concernés.

Les comités départementaux de La JPA s'engagent à favoriser le départ (temps scolaire et hors scolaire) d'enfants en situation de handicap. Que l'accueil soit fait en structures non spécialisées ou en structure adaptées, le projet du séjour devra développer des situations favorisant la participation des enfants à la vie ordinaire.

Les responsables des organisations de La JPA, de l'UNALG et de Solidarité Laïque ont décidé d'organiser conjointement l'attribution des chèques vacances pour les personnes en situation de handicap. Ils ont décidé de mettre en place une complémentarité :

- L'UNALG en direction des jeunes adultes handicapés de plus de 16 ans pour des séjours individuels ou collectifs.
- Solidarité Laïque, en direction des familles en difficulté sociale et des jeunes de plus de 16 ans.
- La JPA en direction des enfants et des adolescents handicapés jusqu'à 18 ans pour des séjours collectifs.

2. MODALITÉS PRATIQUES

Les personnes concernées

Les enfants (mineurs) concernés par cette opération sont ceux qui ont fait l'objet d'une reconnaissance par la Commission des Droits et de l'Autonomie dite CDA, anciennement Commission Départementale d'Éducation Spéciale dite CDES.

Eligibilité du bénéficiaire : Quotient Familial (QF) ou Revenu Fiscal de Référence (RFR)

Chaque aide individuelle doit respecter un **quotient familial inférieur ou égal à 800€** ou un **RFR plafonné** selon le tableau suivant. Au-delà de ces seuils l'aide n'est pas accordée.

Ou Revenu Fiscal de Référence (RFR) :

Nb de parts fiscales	1	1.5	2	2.5	3	3.5	4	4.5	5
Revenu fiscal de référence ou RFR	18000	22500	27000	31500	36000	40500	45000	49500	54000

Le séjour : classe de découvertes

Le projet doit se dérouler pendant l'année civile. Pour le primaire, il doit être validé par l'inspection académique. Pour le secondaire, il doit être validé par le conseil d'administration. La durée du séjour sera d'au moins cinq jours consécutifs et devra entraîner au moins une nuitée. La notion de durée étant difficile à établir, elle varie suivant les aptitudes des enfants à vivre un séjour.

L'aide proposée est une aide à la personne en situation de handicap qui pour des raisons économiques ou sociales ne peut pas partir en classe de découvertes.

Pour préparer le projet et faciliter l'intégration, le comité de suivi de la charte de déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs met à votre disposition un guide méthodologique sur www.jpa.asso.fr

Les chèques-vacances

Les chèques doivent être utilisés dans des organismes agréés par l'ANCV (organismes agréés, transporteurs, collèges et lycées...)

Vous pouvez vous renseigner auprès du comité départemental de La JPA. (www.jpa.asso.fr - page contacts)

Une association non agréée trouvera les modalités pour demander son agrément sur : www.ancv.com

Modalités pratiques d'attribution

- Les dossiers sont à déposer auprès des comités départementaux de la JPA, pour instruction.
- Les dossiers complétés doivent parvenir au siège de La JPA (21 rue d'Artois 75008 PARIS) **avant le séjour scolaire**. Une commission nationale d'attribution se réunit chaque mois pour en assurer le suivi.
- **Un cofinancement est obligatoire** pour déclencher l'aide de l'ANCV (aide de la CAF, du Conseil Général, d'un comité d'entreprise, du Comité de La JPA, autre). Le séjour ne doit pas déjà être aidé par l'ANCV, via d'autres partenaires associés au projet.
- 30% à 60% maximum du coût du séjour peuvent être pris en charge.
- Le paiement par chèques-vacances s'effectue après réception de l'attestation de présence de l'enfant, de l'attestation de l'aide aux familles et de la facture du séjour.



Séjour scolaire éducatif – Classe de découvertes Enfants à besoins spécifiques - année 2009 –



Liste des participants bénéficiaires

Nom de l'établissement : Ville : CP :
Lieu du séjour : N° Département : ... Date du séjour du au 20...

Et de la répartition personnalisée des aides (fiche modèle à photocopier si besoin).
Toutes les informations demandées sont obligatoires et doivent figurer sur ce document.

** Ne pas confondre le coût du séjour et le prix à charge des familles*

NOM de famille	Prénom	Année de naissance	Coût prévisionnel du séjour*	Montant total cofinancements par élève	Montant de l'aide sollicitée à La JPA/ANCV	Solde à charge des familles	Indiquez le montant	
							du QF*	ou le RFR
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								
23								
24								
25								
Total de l'aide JPA/ANCV demandée :						€		

Cachet de l'établissement :

Visa de l'assistant(e) social(e):

ou Visa du chef d'établissement :



Partie à envoyer au siège de La JPA après le séjour

A le.....

ATTESTATION : Directeur(trice) d'école ou Chef d'établissement

Je soussigné(e), direct..... d'école / chef d'établissement du atteste

- que le séjour éducatif organisé à du au20..... a bien eu lieu.

- avoir organisé une information aux parents du partenariat La JPA/ANCV

- que l'aide JPA/ANCV est intervenue en déduction du coût supporté par les familles concernées au nombre de

- rendre accessible les renseignements et les pièces justificatives des ressources des familles en cas de contrôle (durée d'archivage de 3 années maximum)

Vous trouverez ci-joint la copie de la facturation du séjour.

Signature et cachet de l'établissement

ATTESTATION des parents élus au Conseil d'école ou au Conseil d'administration

Je soussigné(e)..... élu(e) au conseil d'école ou au conseil d'administration de l'établissement cité ci-dessus atteste de l'organisation d'une information du partenariat La JPA/ANCV faite aux familles concernés et que cette aide est intervenue en déduction des frais de participation du séjour.

Signature

Je soussigné(e)..... élu(e) au conseil d'école ou au conseil d'administration de l'établissement cité ci-dessus atteste de l'organisation d'une information du partenariat La JPA/ANCV faites aux familles concernés et que cette aide est intervenue en déduction des frais de participation du séjour.

Signature